

## CODES 2020-2021

### → Situation de l'année précédente (2019-2020) (SISE) :

<b>A</b> Enseignement secondaire (y compris par correspondance) ①
<b>B</b> BTS (y compris post-BTS)
<b>C</b> IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)
<b>D</b> CPGE
<b>E</b> Ecole et formation d'INGENIEURS (universitaire ou non) ②
<b>G</b> Enseignement supérieur par <b>CORRESPONDANCE</b>
<b>H</b> UNIVERSITE et Paris Dauphine (hors IUT, Ecole d'ingénieurs universitaire)③
<b>J</b> Ecole de <b>MANAGEMENT</b> (école de commerce, gestion)
<b>K</b> AUTRE ETABLISSEMENT SISE ④ (dont l'UCO)
<b>M</b> ESPE
<b>S</b> AUTRE ETABLISSEMENT ou cursus (en France)
<b>Q</b> Etablissement <b>ETRANGER</b> d'enseignement secondaire ⑤
<b>R</b> Etablissement <b>ETRANGER</b> d'enseignement supérieur
<b>T</b> <b>NON SCOLARISE</b> l'année précédente <b>ET JAMAIS ENTRE</b> dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
<b>U</b> <b>NON SCOLARISE</b> l'année précédente <b>MAIS PRECEDEMENT ENTRE</b> dans enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études)

① Cette modalité ne concerne que les formations relevant du secondaire (Terminale en général), et en aucun cas les STS et les CPGE relevant de lycées, pour lesquels vous devez utiliser le code « B » et « D ». Les Lycées français situés à l'étranger font partie de cette catégorie.

② Les Universités de technologies (Belfort-Montbéliard, Compiègne et Troyes), les instituts nationaux polytechniques (Lorraine et Toulouse), l'institut polytechnique de Grenoble et l'école du paysage de Blois sont dans cette rubrique.

③ L'ESEU, le DAEU, la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

④ Liste des autres établissements SISE : Instituts catholiques (Lille, Lyon, Nantes (**univ catholique de l'ouest**), Paris et Toulouse), Ecoles normales supérieures (ENS Cachan, Lyon, Paris), Museum national d'histoire naturelle (MNHN), Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Ecole pratique des hautes études (EPHE), Ecole nationale des Chartes (ENC), Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Malakoff), Institut catholique d'études supérieures (ICES la Roche/Yon), Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Institut de physique du globe de Paris, institut d'études politiques de Paris, Observatoire de Paris, Ecoles nationales vétérinaires (Lyon (VETAGRO SUP), Maisons Alfort, Nantes (ONIRIS), Toulouse), Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles.

⑤ Les lycées étrangers en France font partie de cette catégorie. Pour les étudiants scolarisés l'année dernière dans l'enseignement secondaire étranger, la situation de l'année précédente doit être codée en « Q » et non en « A » (enseignement secondaire français).

### → Le type du dernier diplôme obtenu (SISE + UA) :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement de niveau le plus élevé (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

<b>A</b> 001 Baccalauréat (Français)	<b>Q</b> 054 MIAGE
<b>F</b> 002 DAEU	<b>V</b> 055 Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
<b>F</b> 003 ESEU	<b>R</b> 056 Diplôme de Sage Femme
<b>F</b> 004 Capacité en droit	<b>R</b> 057 Magistère
<b>B</b> 010 BTS	<b>R</b> 069 Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (DU,...)
<b>C</b> 011 DUT	<b>U</b> 070 DEA
<b>D</b> 012 Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	<b>U</b> 071 DESS
<b>I</b> 013 DEUG (y compris DEUG intermédiaire)	<b>U</b> 072 MASTER
<b>I</b> 014 DEUG IUP	<b>E</b> 073 Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
<b>I</b> 015 DEUP	<b>U</b> 079 Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
<b>K</b> 016 Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	<b>U</b> 080 Docteur en médecine
<b>M</b> 017 DEUST	<b>U</b> 081 DES pharmacie
<b>M</b> 029 Autre diplôme universitaire de 1er cycle (hors DUT)	<b>U</b> 082 DES médecine
<b>L</b> 030 Diplôme d'éducateur	<b>U</b> 083 Capacité médecine
<b>L</b> 031 Diplôme d'infirmier	<b>U</b> 084 Attestation de Formation Spécialisée
<b>L</b> 032 Diplôme d'orthophoniste	<b>U</b> 085 Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
<b>L</b> 033 Diplôme d'assistante sociale	<b>U</b> 086 DIS médecine
<b>L</b> 034 Autre diplôme paramédical et social	<b>U</b> 087 Dip Etude Spéc Compl Médecine
<b>N</b> 040 Licence et Licence LMD	<b>1</b> 501 Diplôme d'établissement étranger secondaire
<b>N</b> 041 Licence professionnelle	<b>2</b> 500 Diplôme d'établissement étranger supérieur
<b>N</b> 042 Licence IUP, Licence LMD-parcours IUP	<b>3</b> 088 Diplôme de formation générale de santé de grade licence
<b>Q</b> 050 Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire)	<b>Y</b> 510 DELF
<b>Q</b> 051 Maîtrise IUP, Maîtrise LMD-parcours IUP	<b>Y</b> 511 DALF
<b>Q</b> 052 MST	<b>Y</b> 519 Autre diplôme supérieur
<b>Q</b> 053 MSG	<b>Z</b> 900 Aucun diplôme supérieur

### → Autre établissement fréquenté en 2020-2021 (SISE) :

Il s'agit de la filière dans laquelle une autre inscription est prise pour l'année en cours dans un autre établissement d'enseignement supérieur (exemple inscription parallèle à l'ESPE). Concerne aussi, les inscriptions 2017-2018 à l'UCO en convention avec une université publique.

<b>00</b> Sans objet	<b>05</b> Etablissement d'enseignement supérieur Universitaire privé	<b>15</b> Autre école ou cursus
<b>01</b> BTS	<b>06</b> Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel	<b>16</b> Université (dont ESPE)
<b>02</b> CPGE ou préparation intégrée	<b>10</b> Etablissement étranger d'enseignement supérieur	<b>17</b> Enseignement par correspondance (CNED).....)
<b>03</b> Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa.)	<b>11</b> Ecole normale supérieure	<b>18</b> Etablissement de formations paramédicales ou sociales
<b>04</b> Ecole d'ingénieurs	<b>13</b> Ecole d'architecture	

### → PROFESSIONS Père, Mère, Conjoint (catégories socioprofessionnelles) (SISE) :

<b>10</b> Agriculteurs exploitants	<b>48</b> Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>21</b> Artisans	<b>52</b> Employés civils et agents de service de la fonction publique
<b>22</b> Commerçants et assimilés	<b>53</b> Policiers et militaires
<b>23</b> Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	<b>54</b> Employés administratifs d'entreprise
<b>31</b> Professions libérales	<b>55</b> Employés de commerce
<b>33</b> Cadres de la fonction publique	<b>56</b> Personnels des services directs aux particuliers
<b>34</b> Professeurs, professions scientifiques	<b>61</b> Ouvriers qualifiés
<b>35</b> Professions de l'information, des arts et des spectacles	<b>66</b> Ouvriers non qualifiés
<b>37</b> Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	<b>69</b> Ouvriers agricoles
<b>38</b> Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	<b>71</b> Retraités Anciens agriculteurs exploitants
<b>42</b> Instituteurs et assimilés	<b>72</b> Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
<b>43</b> Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b>73</b> Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
<b>44</b> Clergé, religieux	<b>76</b> Retraités Anciens employés et ouvriers
<b>45</b> Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.	<b>81</b> Chômeurs n'ayant jamais travaillé
<b>46</b> Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	<b>82</b> Autres personnes sans activité professionnelle
<b>47</b> Techniciens	<b>99</b> Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Nota : les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession